communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B168

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Traitement des déchets - Centre de transert de Vitrolles - Marché d'exploitation - Avenant n° 1 au marché COVED n° 10M005

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

03_08

DGA Direction Général des Services
Direction De La Commande Publique
03_08_DIRCP_b190511

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard Bramoullé
Monsieur Michel Boulan

Objet : Autorisation de signer un avenant - Traitement Déchets - Centre de Transfert de Vitrolles - Marché d'exploitation - Avenant N°1 au marché COVED n°10M005
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Des retards dans la réalisation de travaux d'aménagement du centre de transfert de déchets de Vitrolles entraînent des difficultés de gestion du site pour la société exploitante COVED et en particulier des temps additionnels de manipulation des véhicules de transfert non prévus lors du chiffrage de la prestation, les travaux devant être achevés à la date de démarrage du marché. C'est pourquoi, en attendant la réception des travaux, il est proposé de créer un prix nouveau de transport des déchets qui inclut ces temps de manipulation supplémentaires.

Exposé des motifs :

La société COVED a démarré l'exploitation du centre de transfert de Vitrolles le 1er juin 2010.

Dans le cadre du marché, COVED assure l'exploitation du quai de transfert de déchets (OM et collecte sélective) et leur transport en semi-remorque à

fond mouvant (FMA) vers les centres de traitement (ISDND Arbois et centre de tri Aubagne) selon les dispositions techniques définies dans le CCTP.
Le CCTP prévoit la gestion des apports de déchets sur le quai de transfert au moyen de 4 quais équipés de trémies, des travaux pour cela devaient être réalisés par la Communauté du Pays d'Aix avant le démarrage du marché.

Or, depuis le démarrage du marché, seuls 2 quais sont fonctionnels, les travaux de réalisation des 2 quais supplémentaires ayant pris du retard suite à la mise en lumière au cours des études préalables de la nécessité de réaliser des opérations complémentaires de confortement des ouvrages existants.

L'utilisation de 2 quais au lieu de 4 conduit à un temps de manipulation et donc de rotation des semi-remorques beaucoup plus long que celui prévu par l'exploitation de 4 quais

L'avenant a pour objet de créer un prix nouveau de rotation des remorques du centre de transfert de Vitrolles vers l'ISDND de l'Arbois qui prend en compte les temps de manipulations supplémentaires liés aux retards de réalisation des travaux d'aménagements du centre de transfert.

Le temps additionnel total par rotation du fait de la présence de 2 quais au lieu de 4 a pu être estimé à 16 minutes soit 25 % de temps supplémentaire par rapport au temps que la société COVED avait calculé pour son chiffrage pour une même rotation en présence de 4 quais.

Le nouveau prix de transport peut ainsi donc être calculé ainsi :

	Temps en centième	PU par rotation en €
temps prévisionnel d'une rotation	105	74,88
temps additionnel par rotation	26,7	19,02
% temps additionnel	25 %	
Nouveau prix unitaire par rotation		93,90

Le nouveau prix de transport N° 14.1 de 93,90 € HT/rotation sera utilisé tant que les travaux d'aménagement du centre de transfert ne seront pas terminés.
En outre, dès réception des travaux prévue en juin 2011 et donc dès que les 4 quais seront disponibles, le centre de transfert ayant la configuration telle que définit dans le marché, le prix de transport N°14.1, objet du présent avenant, ne sera plus appliqué.

Le prix de rotation appliqué sera alors le prix 14 du bordereau des prix unitaires du marché soit 74,88 € HT/rotation.

Le marché est un marché à bon de commande de 24 mois avec un minimum fixé à 700 000 € HT et un maximum fixé à 1 600 000 € HT sur cette période, l'estimation du marché étant de 1 000 000 € HT / 24 mois.

Entre le 1er juin 2010, date de démarrage du marché, et juin 2011, date de fin prévue des travaux, environ 1 200 rotations auront été réalisées (moyenne de 90 rotations par mois).

Le montant de l'avenant peut donc être estimé à 22 250 € HT soit une augmentation d'environ 2,25 % par rapport à l'estimation du marché.
La société COVED a démarré l'exploitation du centre de transfert de Vitrolles le 1er juin 2010.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;
VU le marché n°10M005 du 18 mai 2010.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n° 1 au marché n° 10M005 relatif au traitement Déchets - Centre de Transfert de Vitrolles - Marché d'exploitation

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de la Communauté, nature 611, fonction 812.

communauté du
PAYS D'AIX

EXPLOITATION DE LA DECHETERIE ET DU CENTRE DE TRANSFERT DE VITROLLES

*****

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 10M005 du 18/05/2010

*****

Titulaire : COVED

AVENANT AU MARCHE d'exploitation de la déchèterie et du centre de transfert de Vitrolles

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

- La société COVED, Agence vallée du Rhône, d'autre part
Domiciliée La Combe Jaillet 26230 ROUSSAS
Immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 343 403 531

représentée par Eric TEILHARD, Directeur d'Agence
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n° : 10M005

Date de notification du marché : 18/05/2010

Montant H.T. du marché initial :

Nouveau montant du marché :

Le présent avenant comporte 5 feuillets numérotés de 1 à 5

Etant préalablement exposé que :

La société COVED a démarré l'exploitation du centre de transfert de Vitrolles le 1er juin 2010.
Dans le cadre du marché, COVED assure l'exploitation du quai de transfert de déchets (OM et collecte sélective) et leur transport en semi-remorque à fond mouvant (FMA) vers les centres de traitement (ISDND Arbois et centre de tri Aubagne) selon les dispositions techniques définies dans le CCTP.
Le CCTP prévoit la gestion des apports de déchets sur le quai de transfert au moyen de 4 quais équipés de trémies, des travaux pour cela devaient être réalisés par la Communauté du Pays d'Aix avant le démarrage du marché.
Or, depuis le démarrage du marché, seuls 2 quais sont fonctionnels, les travaux de réalisation des 2 quais supplémentaires ayant pris du retard.
L'utilisation de 2 quais au lieu de 4 conduit à un temps de manipulation et donc de rotation des semi-remorques beaucoup plus long que celui prévu par l'exploitation de 4 quais

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de créer un prix nouveau de rotation des remorques du centre de transfert de Vitrolles vers l'ISDND de l'Arbois qui prend en compte les temps de manipulations supplémentaires liés aux retards de réalisation des travaux d'aménagements du centre de transfert.

ARTICLE 2 – NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Le temps additionnel de manipulation nécessaire du fait de la présence de 2 seuls quais au lieu de 4 peut être décomposé de la façon suivante :

	Décomposition des tâches	prévu dans le prix du marché	temps nécessaire (en mn)
1	le tracteur revient de l'arbois sur le CT avec une remorque vide	oui	
2	le tracteur positionne la remorque sous une trémie	oui	
3	le tracteur détèle la remorque vide	oui	
4	le tracteur se positionne sur la remorque pleine à évacuer	oui	
5	le tracteur attèle la remorque à évacuer et la sort de la trémie	oui	
6	le tracteur détèle la remorque pleine	non	4
7	le tracteur ratèle la remorque vide pour la positionner sous la trémie fonctionnelle	non	4
8	le tracteur re-détèle la remorque vide	non	4
9	le tracteur attèle à nouveau la remorque à évacuer	non	4
10	le tracteur évacue la remorque pleine vers l'ISDND de l'Arbois	oui	

Le temps additionnel total par rotation est de donc 16 minutes.

Le nouveau prix de transport peut ainsi être calculé ainsi :

	temps en centième	PU par rotation
temps prévisionnel d'une rotation	105	74,88
Temps additionnel par rotation	26,7	19,02
% temps additionnel	25%	
Nouveau prix unitaire par rotation		93,90

ARTICLE 3 - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le nouveau prix de transport N° 14.1 de 93,90 € HT/rotation sera utilisé tant que les travaux d'aménagement du centre de transfert ne seront pas terminés.
En outre, dès réception des travaux prévue en juin 2011 et donc dès que les 4 quais seront disponibles, le centre de transfert ayant la configuration telle que définit dans le marché, le prix de transport N°14.1, objet du présent avenant, ne sera plus appliqué.

Le prix de rotation appliqué sera alors le prix N°14 du bordereau des prix unitaires du marché soit 74,88 € HT/rotation.

ARTICLE 4 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le marché est un marché à bon de commande de 24 mois avec un minimum fixé à 700 000 € HT et un maximum fixé à 1 600 000 € HT sur cette période, l'estimation du marché étant de 1 000 000 € HT / 24 mois.

Entre le 1er juin 2010, date de démarrage du marché, et juin 2011, date de fin prévue des travaux, environ 1 200 rotations auront été réalisées (moyenne de 90 rotations par mois).

Le montant de l'avenant peut donc être estimé à 22 250 € HT soit une augmentation d'environ 2,25 % par rapport à l'estimation du marché.

ARTICLE 5 – CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire
A....., le A , le .....

Mention manuscrite « lu et approuvé » Le titulaire du marché	***Pour le Président et par délégation, le Vice Président délégué aux déchets ménagers*** Michel BOULAN
(signature et cachet de la société)	

2011_B168

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Traitement des déchets - Centre de transert de Vitrolles - Marché d'exploitation - Avenant n° 1 au marché COVED n° 10M005

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 25 MAI 2011